

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-984/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-984/SG/CD du 10 juillet 1971).

n° 71-984/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 juillet 1971

Numéro JO
n° 14 du 26/07/1971

Date du numéro
26 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 196/7° L du 29 juin 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant à M° Georges Vimar la concession provisoire de deux parcelles de terrain sises à Diibouti (T.F. 739 et TE. 937).